

Sur les batailles idéologiques pour un autre partage du temps de travail

Préambule

Sur la nécessité de partager le TT

Albert Einstein, qui n'avait pas les deux pieds dans le même sabot, écrivait en 1933 qu'il fallait réduire le temps de travail pour supprimer le chômage. Et que le non partage des gains de productivité, associé à une explosion des inégalités, avait conduit à la crise 1929. On peut faire aujourd'hui les mêmes constats.

La nécessité de partager le TT pour éradiquer le chômage de masse a été démontrée depuis fort longtemps, par des scientifiques, des économistes et des chefs d'entreprise aux compétences incontestables. La première justification étant que les gains de productivité ont été multipliés par plus de 4 au cours des 50 dernières années. Nous citerons donc un scientifique, un économiste et un chef d'entreprise.

Albert Einstein écrivait au sujet de la crise de 1929, dans « Comment je vois le monde » publié en 1933 : *« Cette crise est singulièrement différente des crises précédentes, parce qu'elle dépend de circonstances radicalement nouvelles conditionnées par le fulgurant progrès des méthodes de production ... Pour la production de la totalité des biens de consommation, seule une fraction de la main d'œuvre disponible devient indispensable. Or dans une économie libérale, cette évidence détermine forcément un chômage élevé ... Ce même progrès technique qui pourrait libérer les hommes d'une grande partie du travail nécessaire à leur vie est le responsable de la catastrophe actuelle ... Pour supprimer ces inconvénients, il faut, selon moi une diminution légale du temps de travail pour supprimer le chômage ... »*

Michel Rocard expliquait dans son livre « Les moyens d'en sortir » publié en 1996 : *« L'inexorable montée du chômage démontre l'inefficacité de toutes les techniques utilisées pour le combattre ... On ne luttera efficacement contre le chômage massif que par la réduction massive du temps de travail. Toute la question est : comment faire ? »*.

Antoine Riboud, fondateur de BSN Danone, déclarait en 1993 : *« Il faut passer à 4 jours, 32 heures. C'est le seul moyen d'obliger les entreprises à créer des emplois »*.

Il faut aujourd'hui ajouter le fait qu'une croissance forte est devenue insoutenable dans les pays développés, ce que n'avaient pas prévu à l'époque ces esprits éclairés.

Sur la faisabilité économique du partage du TT

La faisabilité économique du passage à la semaine de 4 jours/32 heures (S4J) a été démontrée depuis 20 ans et validée par de nombreux économistes et chefs d'entreprise. Notamment par l'activation des dépenses d'indemnisation du chômage, des dépenses liées aux « politiques de l'emploi », ainsi que des multiples aides destinées aux privés d'emplois ou précaires (aides au logement, au transport). Voir en particulier les livres de Pierre Larrourou et Michel Rocard. La démonstration doit bien entendu être actualisée, en prenant en considération plusieurs événements majeurs intervenus depuis 20 ans : les 10 points de PIB transférés des salaires vers les profits, l'explosion des dettes publiques en raison de l'effondrement organisé des ressources publiques depuis les années Reagan.

A signaler également que le 18 septembre 1996, le parlement européen a adopté à une large majorité le principe de la S4J (info à vérifier, communiquée par un groupe de travail du PS 69).

Malgré la nécessité du partage du TT et malgré sa faisabilité économique démontrée, le partage du TT est devenu un sujet tabou presque partout en Europe. Il est donc nécessaire de diffuser des synthèses actualisées de ces analyses.

Parallèlement, il est essentiel d'analyser à quelles conditions le partage du TT pourra être accepté par les citoyens et à quelles conditions il sera finançable. Et d'expliquer comment le partage du TT est devenu un sujet tabou. La présente contribution aborde, à partir du cas français, quelques-unes des batailles idéologiques qu'il faudra mener pour avancer vers la S4J, dont certaines sont rarement évoquées par les confédérés.

Sommaire de la contribution

- Le partage du TT nécessite un partage beaucoup moins inégalitaire des revenus
- Le dialogue social en France n'est pas digne de ce nom
- Tout a été fait de 2002 à aujourd'hui pour aller à l'encontre du partage du TT
- Comment le partage du TT est devenu en France un sujet tabou
- Constats et réflexions sur la S4J
- Remarque sur la durée légale du TT
- D'autres difficultés sont à surmonter
- Deux questions pour élargir le champ de la réflexion

Le partage du TT nécessite un partage beaucoup moins inégalitaire des revenus

Dans un article récent « Vive la RTT ! » l'économiste Jean-Marie Harribey écrivait : « *La réduction du temps de travail a toujours été, depuis l'aube du capitalisme, la bête noire des patronats, depuis les Maîtres des forges au XIX^e siècle jusqu'au Medef aujourd'hui, lesquels ont de tous temps très bien compris que réduire le temps de travail des prolétaires impliquait de revoir la répartition des revenus. D'où l'hostilité sans faille à toute RTT, à la journée, à la semaine, à l'année avec les congés payés, ou sur l'ensemble de la vie avec la retraite.* ». Voir sur <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2013/09/21/vive-la-rtt/#more-361>

Un volant de chômage important est indispensable pour un rapport de force favorable aux détenteurs de capitaux. Souvenons-nous du NAIRU, le Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment ou taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation ! Qui peut contester que c'est essentiellement le chômage de masse qui a permis le transfert de 10 points de PIB des salaires vers les profits ? Toutes les arguties sur l'impossibilité de partager le TT ne sont qu'un habillage idéologique destiné à cacher ces réalités.

Il est bien compréhensible que la RTT soit perçue à la fois comme irréaliste et totalement secondaire par les millions de salariés à faibles revenus qui, même en travaillant 40 heures ou plus, ont du mal à joindre les deux bouts. Parmi eux, beaucoup d'agriculteurs, artisans, commerçants et de salariés des TPE/PME soumises au chantage des grands donneurs d'ordres.

N'oublions pas que la désindexation des salaires par rapport à l'inflation est intervenue il y a exactement 30 ans. Des millions de salariés, y compris dans les 3 fonctions publiques, ont subi des baisses de revenus de 10 à 15% lorsque leurs salaires n'ont pas suivi l'inflation pendant 5 ans ou plus. Le « travailler plus pour gagner plus » avait principalement pour but de limiter la colère de ceux qui n'arrivaient plus à joindre les deux bouts en travaillant 35, 38 ou 40 heures.

Aujourd'hui, au lieu d'une vraie réforme fiscale ciblant les hauts revenus, le gouvernement multiplie les taxes qui pèseront y compris sur les revenus modestes et moyens. Par exemple, les augmentations de TVA destinées, à partir du 1^{er} janvier 2014, à financer le CICE c'est-à-dire les 20 milliards d'euros de accordés aux entreprises sans aucune condition. Des millions de salariés se retrouvent ainsi pris en

tenaille entre ces augmentations de coûts et leurs salaires qui ne suivent pas l'inflation. Pas étonnant que ceux qui ont la possibilité de faire des heures supplémentaires, par exemple des enseignants, soient de plus en plus conduits à y recourir. Exactement l'inverse du partage du TT.

Pour toutes ces raisons, le partage du TT à grande échelle ne sera accepté et finançable que s'il s'accompagne d'une répartition beaucoup moins inégalitaire des revenus. Par exemple :

- d'un resserrement de l'éventail des salaires (entre 1 à 20 et 1 à 10) qui a atteint des niveaux indécents et injustifiés. Et même préjudiciables à l'intérêt général, comme l'explique Hervé Kempf dans son livre « Comment les riches détruisent la planète ».
- de revenir à la progressivité de l'impôt sur le revenu qui existait dans les années 90
- de s'attaquer réellement à l'évasion fiscale et à « l'optimisation fiscale »
- de taxer les transactions financières spéculatives
- de se pencher sérieusement sur le coût exorbitant du capital

Le dialogue social en France n'est pas digne de ce nom

Le sens des responsabilités du MEDEF en matière d'emploi

Pour apprécier le sens des responsabilités du MEDEF en matière d'emploi il est utile de rappeler deux formules célèbres de Laurence Parisot : « La liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail », « La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? ».

En plus, la dispersion et les divergences syndicales en France conduisent à ce que toutes les négociations interprofessionnelles importantes se fassent sur la base des textes élaborés par le Medef. Il ne faut pas s'étonner du résultat final.

Les syndicalistes d'entreprise sont submergés par les problèmes de suppressions d'emplois et d'austérité salariale

Les syndicalistes d'entreprise sont totalement absorbés par les batailles à mener contre les plans de suppression de postes à répétition. Les médias relatent essentiellement les « plans sociaux » d'entreprises réellement en difficultés et généralement de taille moyenne. Tout le monde oublie que les grandes entreprises, même largement bénéficiaires, organisent régulièrement des plans de suppression de postes. Elles ont trouvé un moyen pour que les médias en parlent peu : pas de licenciements secs mais sous forme de départs volontaires avec des indemnités incitatives qu'elles ont les moyens de proposer. Et dans le même temps elles augmentent le TT des salariés qui restent.

Il est quasiment impossible pour les syndicalistes d'entreprise de revendiquer la RTT lorsque les salaires de leurs mandants ne suivent même pas l'inflation et que le coût de la vie et les taxes ne cessent d'augmenter.

Il n'est pas inutile de signaler que l'une des méthodes pour « occuper » les syndicalistes d'entreprise et les couper des salariés consiste à multiplier à l'infini les réunions donnant l'impression d'un dialogue social, mais dont il ne sort généralement rien de tangible en matière d'emploi et de salaires.

L'ANI du 11 janvier 2013 et la loi de « sécurisation de l'emploi »

Les négociations entre les « partenaires sociaux » ayant conduit à l'ANI du 11 janvier 2013, puis à la loi dite de « sécurisation de l'emploi », étaient totalement déséquilibrées : dispersion des 5 organisations syndicales de salariés participant à la négociation, absence de syndicats importants (FSU, Solidaires, UNSA), absence des organisations de défense des chômeurs.

Parce que la plupart des accords de « compétitivité » signés dans les entreprises comportent une clause d'augmentation du temps de travail, l'ANI et la loi de « sécurisation de l'emploi » conduiront plutôt à une augmentation du chômage. Voir [sur http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article996](http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article996)

En matière d'emploi seules des négociations quadri partites (gouvernement, syndicats de salariés, syndicats patronaux, associations de défense des chômeurs) sont susceptibles de conduire à des compromis conformes à l'intérêt général.

Tout a été fait de 2002 à aujourd'hui pour aller à l'encontre du partage du TT

Les réformes de la droite antinomiques avec le partage du TT

- 6 lois pour détricoter, contourner et « assouplir » la loi sur les 35 heures qui avait permis de créer 400 000 emplois
- incitation aux heures supplémentaires en les exonérant d'impôt et de cotisations. Cette incitation a été abrogée par le gouvernement actuel
- deux millions de salariés corvéables à merci, à cause du contrat de travail en jours. Voir sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article525>
- dérégulation totale du cumul emploi retraite. Depuis janvier 2009, tout salarié peut cumuler, sans limite de revenus, une retraite à taux plein et un salaire à temps complet ou partiel
- report à 62 ans de l'âge légal de la retraite et à 67 ans de celui donnant droit à une retraite à taux plein

Les réformes de la gauche antinomiques avec le partage du TT

- l'un des buts, bien entendu non écrit, de la loi de « sécurisation de l'emploi » est de permettre aux entreprises de négocier des accords d'augmentation du TT, avec ou sans augmentation des salaires.
- l'augmentation à 43 annuités ouvrant droit à une retraite à taux plein va à l'encontre du partage du TT entre les générations

Beaucoup de pratiques des grandes et moyennes entreprises sont à l'opposé du partage du TT

Aujourd'hui, dans une écrasante majorité des entreprises, rien n'est fait pour un partage plus équitable du temps de travail en faveur de l'emploi. Il serait d'ailleurs très utile d'avoir une meilleure connaissance des différents types de durées du travail pratiquées dans les entreprises, notamment les grandes et moyennes. Et d'avoir une idée de l'ampleur des pratiques qui vont à l'encontre de la RTT. Par exemple :

- le recours abusif aux contrats de travail en jours
- la non comptabilisation des heures supplémentaires
- le refus des temps partiels choisis
- le blocage des Compte Epargne Temps
- les accords de flexibilisation de l'emploi prévoyant des augmentations du temps de travail

Le questionnaire que l'on trouve sur <http://www.retraites-enjeux-debats.org/spip.php?article1063> est destiné à collecter ce type d'informations.

Comment le partage du TT est devenu en France un sujet tabou

Lors d'une réunion récente, un ancien PDG de Rhône Poulenc Agrochimie faisait remarquer que même si le DG d'une entreprise appartenant à un groupe était convaincu de l'utilité de la S4J, il n'oserait même pas en parler à ses supérieurs. Tellement il a pu constater à quel point sa hiérarchie et son environnement patronal y sont viscéralement opposés. Le problème de cette opposition idéologique sera beaucoup plus difficile à traiter que la question du financement de la S4J. D'où la nécessité d'analyser et d'expliquer, pour pouvoir la combattre efficacement, les raisons profondes de cette "adversité idéologique".

Un exemple emblématique de la « désertion » des élites sur le thème de la RTT

Le 9 novembre 2012 à Lyon, trois économistes connus (Eric Heyer, Francis Kramarz, Gilbert Cette) ainsi que Gaby Bonnard - ancien secrétaire national de la CFDT - intervenaient sur le thème « Chômage : est-ce qu'on a tout essayé ? ». Ni Gilbert Cette ni Gaby Bonnard n'ont évoqué un seul instant la contribution de la RTT dans la lutte contre le chômage. Or il faut se souvenir que Gilbert Cette a publié en 1997, avec Dominique Taddéi, un livre intitulé « Réduire le temps de travail » ! Peut-on trouver un exemple plus emblématique de ce qu'il faut bien appeler la « conversion au néolibéralisme » de beaucoup de ceux qui, dans les années 80, se battaient pour la RTT ? L'abandon par la direction de la CFDT de sa revendication du « Travailler moins pour travailler tous » a pesé lourd dans cette dérive. Il serait intéressant de questionner la direction actuelle de la CFDT sur les raisons l'ayant conduit à cet abandon.

Les partis politiques et la RTT

Dans les années 80 et 90, la revendication du « Travailler moins pour travailler tous », portée par des forces syndicales comme la CFDT, avait fini par être reprise par les partis de gauche. Cette bataille idéologique de longue haleine a conduit en 1981 à l'abaissement de la durée légale de 40 à 39 h, puis à 35 heures en 2000 par les lois Aubry. Malheureusement, de 2002 à 2012, la droite a tout fait pour détricoter et « assouplir » les 35 heures.

Pendant ces 10 années, hormis l'aile gauche du PS, très minoritaire, le député PS Pierre-Alain Muet a été quasiment le seul député appartenant à la majorité du PS, avec Michel Rocard, à dénoncer les mensonges de la droite et du Medef et à défendre le principe de la RTT. C'est pendant cette période que la bataille idéologique pour la RTT a été perdue. Si bien qu'aux élections présidentielles et législatives de 2012 cette revendication a été portée essentiellement par le Front de Gauche, Europe Ecologie Les Verts, CGT, Solidaires, Attac et le Collectif Roosevelt. La situation semble assez similaire en Allemagne. A vérifier, quelle est la position du SPD sur la RTT ?

Compte tenu de leurs positions actuelles, la difficulté s'annonce immense pour convaincre les grands partis français de mettre la RTT et la S4J à leur agenda. L'une des façons les plus efficaces de les y contraindre est de saisir l'opportunité des élections européennes de juin 2014 pour exercer une très forte pression. La suggestion du collectif Roosevelt d'une initiative citoyenne européenne sur le temps de travail est une excellente idée. Ce sera l'occasion de mettre chaque candidat et chaque parti présentant des listes aux européennes devant leurs responsabilités. Compte tenu que c'est l'avenir de nos enfants et de nos petits enfants qui est en jeu, nous ne devons pas hésiter à leur faire savoir, dès que possible, que nous ferons tout pour dissuader les citoyens de voter pour des candidats ou des listes qui ne mettraient pas la RTT et la S4J dans leurs propositions.

Constats et réflexions sur la S4J

Pierre Larrourou indiquait en 1998 que la loi De Robien de 1996, dont il était un des instigateurs, a conduit une centaine d'entreprises à passer à la S4J. Il rappelle régulièrement que plus de 400 entreprises sont déjà passées à 4 jours sans augmenter leurs coûts de production et en créant massivement des emplois.

Il est nécessaire de recenser de nouveau combien d'entreprises, de quelles tailles et dans quels secteurs d'activité, sont aujourd'hui à 4 jours. Afin de montrer que la S4J c'est possible et que ça fonctionne à la satisfaction des différents acteurs de l'entreprise. La S4J restera néanmoins marginale si elle concerne

seulement 200 à 400 TPM/PME. D'autant qu'il faudrait retirer de ce total tous les cas qui ne sont pas synonymes de partage du TT. Par exemple celles où l'on travaille plus de 38 heures mais sur 4 jours, celles comportant de nombreux salariés travaillant 4 jours dans l'entreprise et 2 jours dans une autre, celles qui embauchent uniquement à temps partiel contraint sur 3 ou 4 jours, celles où se sont regroupés 5 ou 6 salarié(e)s de toute façon désireux de travailler à temps partiel etc ...

En 1997, une étude du ministère du Travail affirmait qu'un mouvement général vers la S4J, souple et bien financé, pourrait créer 1 600 000 emplois. Cela ne sera possible, même partiellement, que si l'on trouve pas les moyens de contraindre les grandes entreprises d'aller dans cette voie. Les arguments développés par Albert Einstein, Michel Rocard, Antoine Riboud, Pierre Larroustou et des centaines d'autres économistes ne les impressionnent guère. Un mix d'incitations et de fermes exigences de la prise en compte de l'intérêt général sera nécessaire. De quelles forces politiques peut-on espérer une telle détermination ? Appuyées par quelles confédérations syndicales et quelles grandes associations ? A l'échelon national et/ou européen ? A quelle échéance ?

Remarques sur la durée légale du TT

Même si on constate une baisse continue du TT depuis 60 ans, si l'on devait aujourd'hui partager intégralement les heures de travail entre tous les actifs, cela correspondrait, en Europe, à une durée hebdomadaire moyenne de 27 heures.

La revendication, dans un maximum de pays européens, d'une durée légale du TT de 27 heures aurait la vertu pédagogique d'aider les citoyens à comprendre que c'est vers ces 27 heures qu'il faut tendre, si l'on veut le retour au plein emploi.

Les adversaires acharnés de la RTT ont bien compris que le concept même de durée légale du TT était dangereux pour eux. Parce que la DL correspond au seuil de déclenchement des majorations pour heures supplémentaires. Parce que l'instauration d'un système de bonus/malus fortement incitatif à la RTT est pertinente et pourrait donc venir un jour à l'idée d'un gouvernement responsable. Voilà pourquoi certains pointent aujourd'hui le nez, en proposant la suppression de toute DL. Et expliquent que la DL devrait être soumise à la libre négociation entreprise par entreprise.

D'autres difficultés sont à surmonter

La revendication du partage du TT sera handicapée aussi longtemps qu'elle sera portée essentiellement par des gens qui :

- soit n'ont pas un contrat de travail avec une durée du travail clairement définie, soit ne comptent jamais leur TT (beaucoup de cadres, les salariés qui travaillent à domicile, les professions libérales, tous les élus, la quasi-totalité des enseignants ...) ou ne la respectent pas du tout
- soit ont peu ou pas de problème de revenus. En général ces gens ne comptent pas leurs heures ou en font énormément
- soit ne sont plus en activité (retraités ...)
- soit n'ont pas l'expérience, notamment en tant que syndicalistes, de ce qui se passe dans les grandes et moyennes entreprises

Il est probable que plus de 80 % de ceux qui militent pour le partage du TT appartiennent à l'une ou l'autre de ces 4 catégories. Cela n'enlève rien à leur utilité militante. Mais cela nous oblige à réfléchir sur les nombreuses batailles idéologiques à mener, dont certaines sont exposées dans la présente contribution.

L'une des batailles à mener consiste à convaincre les principales organisations syndicales, et notamment la CFDT, que le partage du TT est la condition principale pour créer massivement des emplois. Et qu'il en résultera, si elle mise en œuvre massivement, un rapport de force plus favorable aux salariés, y compris

pour obtenir des améliorations salariales. Comment convaincre les centrales syndicales ? Qui peut y contribuer ?

Deux questions pour élargir le champ de la réflexion

Quelle est la légitimité des représentants des employeurs à s’immiscer dans le partage du temps de travail entre tous ceux qui ont besoin de travailler ?

Le niveau d’activité des entreprises dépend essentiellement de la capacité d’innovation, de la compétence, du dynamisme et de la motivation des différents acteurs de l’entreprise que sont les salariés et les employeurs. Laissons de côté deux autres paramètres que sont le pouvoir d’achat des citoyens et le « pouvoir d’achat » des entreprises pour leurs investissements. L’addition de ces niveaux d’activité de toutes les entreprises détermine, dans une période donnée, le nombre d’heures total de travail à mettre en œuvre.

Le nombre d’heures total de travail nécessaires étant ainsi évalué, quelle est la légitimité des représentants des employeurs à vouloir décider seuls de la bonne répartition de ces heures de travail entre tous les salariés qui ont besoin de travailler ? De vouloir imposer une durée légale à tel ou tel niveau ? De décréter que certains doivent travailler 50 heures par semaine et d’autres seulement 15 heures ou pas du tout ?

Quelle est la légitimité des représentants des employeurs à décider, quand il y a 5 millions de demandeurs d’emploi, s’il vaut mieux faire travailler les seniors jusqu’à 65 ans et plus, ou s’il vaut mieux libérer ces postes pour les 25 % de jeunes « actifs » en recherche d’emploi ?

La répartition du temps de travail global que sont capables de générer l’ensemble des entreprises ne devrait-elle pas être essentiellement discutée et décidée entre le gouvernement, garant en principe de l’intérêt général, et les organisations représentatives des salariés ?

Sommes-nous gouvernés par des incompetents et des irresponsables ?

La réalité c’est plutôt celle décrite par Hervé Kempf dans son livre « L’oligarchie ça suffit. Vive la démocratie ». Extraits de la 4^{ème} de couverture : « *Sommes-nous en dictature ? Non. Sommes-nous en démocratie ? Non plus. Les puissances d’argent ont acquis une influence démesurée, les grands médias sont contrôlés par les intérêts capitalistes, les lobbies décident des lois en coulisses ... En réalité nous sommes entrés dans un régime oligarchique : la domination d’une petite classe de puissants qui discutent entre pairs et imposent ensuite leurs décisions à l’ensemble des citoyens.* »

Même les députés de la majorité constatent quotidiennement qu’on n’est plus en régime démocratique. L’un d’eux a qualifié la situation de « dictature éclairée ». Les députés de la majorité n’ont plus le droit d’amender les projets de loi sans le feu vert de l’Elysée. Les grands lobbies n’ont plus besoin d’aller voir les députés. Il leur suffit de se rendre à l’Elysée et à Bercy.

On voit donc que le retour à une vraie démocratie est l’une des conditions pour que priorité soit donnée à l’intérêt général et notamment à un partage du TT et des revenus beaucoup moins injustes et inégalitaires.

André Martin (Rhône) – 15 novembre 2013 - andre.martin69@orange.fr

- ancien délégué syndical CFDT, élu CE et délégué du personnel pendant 20 ans dans un grand groupe industriel
- membre du collectif Roosevelt, d’Attac et du Collectif pour un audit citoyen de la dette publique
- animateur du site <http://www.retraites-enjeux-debats.org/>